



# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 29/01/2013 Date de révision: 03/01/2024 Remplace la version de: 02/01/2023 Version: 1.5

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: N.M. 100 Floorcleaner
UFI	: KRXA-96U2-F30E-XVA5
Code du produit	: 1112100-1
Groupe de produits	: Produit de nettoyage.

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
-----------------------------	-------------------------------

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Verpa Benelux nv  
Nikelaan 4  
2430 Vorst-Laakdal  
T 0032 (0)13 66 38 65  
[info@verpa.be](mailto:info@verpa.be), [www.verpa.be](http://www.verpa.be)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Pays/Région	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn 1 B -1120 Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/24), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1 H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Pictogrammes de danger (CLP) :



GHS05

Mention d'avertissement (CLP)

: Danger

Contient

: Hydroxyde de sodium

Mentions de danger (CLP)

: H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence (CLP)

: P280 - Porter des gants de protection, des vêtements de protection, un équipement de protection des yeux, un équipement de protection du visage.

P301+P330+P331 - EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

P303+P361+P353 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU (ou les cheveux): Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau .

P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

P501 - Éliminer le contenu/récipient dans un centre de collecte de déchets dangereux ou spéciaux, conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et/ou internationale.

Phrases EUH

: EUH208 - Contient DISODIUM COCOAMPHODIPROPIONATE. Peut produire une réaction allergique.

### 2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Aucun(e).

Contains no PBT/vPvB substances ≥ 0.1% assessed in accordance with REACH Annex XIII

Le mélange ne contient pas de substance(s) incluse(s) dans la liste établie conformément à l'article 59, par. 1, du règlement REACH, pour avoir des propriétés perturbant le système endocrinien, ou la ou les substances n'est/ne sont pas identifiée(s) comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères établis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission, à une concentration égale ou supérieure à 0,1 %

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
2-(2-butoxyéthoxy)éthanol	N° CAS: 112-34-5 N° CE: 203-961-6 N° Index: 603-096-00-8 N° REACH: 01-2119475104-44	5 – 15	Eye Irrit. 2, H319
Hydroxyde de sodium substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	< 5	Met. Corr. 1, H290 Skin Corr. 1A, H314 Eye Dam. 1, H318
Alcool gras, C12-14, éthoxylé	N° CAS: 68439-50-9	< 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318
Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium	N° CAS: 64-02-8 N° CE: 200-573-9 N° Index: 607-428-00-2 N° REACH: 01-2119486762-27	< 5	Acute Tox. 4 (par voie orale), H302 Acute Tox. 4 (par inhalation), H332 Eye Dam. 1, H318 STOT RE 2, H373
Imidazolium compounds, 1-[2-(2-carboxyethoxy)ethyl]-1(or 3)- (2-carboxyethyl)-4,5-dihydro-2-norcoco alkyl, hydroxides, disodium salts.	N° CE: 946-533-0 N° REACH: 01-2120750377-50	< 1	Eye Dam. 1, H318 Skin Sens. 1, H317

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques (%)
Hydroxyde de sodium	N° CAS: 1310-73-2 N° CE: 215-185-5 N° Index: 011-002-00-6 N° REACH: 01-2119457892-27	(0,5 ≤ C < 2) Eye Irrit. 2; H319 (0,5 ≤ C < 2) Skin Irrit. 2; H315 (2 ≤ C < 5) Skin Corr. 1B; H314 (5 ≤ C ≤ 100) Skin Corr. 1A; H314

Textes des phrases H: voir rubrique 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des mesures de premiers secours

- Premiers soins général : Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.  
Premiers soins après inhalation : En cas de troubles sévères ou persistant; air frais, repos, prévenir le médecin.  
Premiers soins après contact avec la peau : Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.  
Premiers soins après contact oculaire : Laver abondamment à l'eau puis se rendre si nécessaire chez un médecin.  
Premiers soins après ingestion : Rincer la bouche à l'eau, appeler un médecin ou éemmener à l'hôpital.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

- Symptômes/effets après contact avec la peau : Piquant(e). Rougeur. Douleur. Brûlures graves.  
Symptômes/effets après contact oculaire : Piquant(e). Rougeur. Troubles de la vision. Douleur.  
Symptômes/effets après ingestion : Mordant, respiration difficile, vomissements, ampoules sur les lèvres et la langue, douleur brûlante dans la bouche et la gorge, dans l'oesophage et l'estomac.

## 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e).

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Eau pulvérisée, poudre, mousse, CO2.  
Agents d'extinction non appropriés : Aucun(e).

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

- Danger d'incendie : Aucun connu.  
Danger d'explosion : Aucun connu.

### 5.3. Conseils aux pompiers

- Mesures de précaution contre l'incendie : Pas de précautions particulières.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.  
Protection en cas d'incendie : Aucune mesure spécifique nécessaire.  
Autres informations : Aucune mesure d'extinction spécifique n'est requise.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

- Mesures générales : Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Conserver le récipient bien fermé. Conserver hors de la portée des enfants.

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Autres informations : Au cas où le produit non dilué serait évacué accidentellement, le neutraliser jusqu'au pH 7.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres sections (8, 13).

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipuler avec précaution. Eviter des fuites.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris les éventuelles incompatibilités

Conditions de stockage : Conserver le récipient bien fermé et dans un endroit bien ventilé. Conserver à l'abri du gel.  
Prescriptions particulières concernant l'emballage : Ne pas utiliser de récipients métalliques.  
Matériaux d'emballage : Matériaux d'emballage appropriés: Matières plastiques. Matériaux d'emballage à éviter: Métal.

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Produit de nettoyage.

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

N.M. 100 Floorcleaner	
Belgique - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
OEL TWA	Ci-dessous, vous trouvez une énumération des constituants dangereux repris sous la rubrique 3 dont les valeurs TLV sont connues: 67,5 mg/m <sup>3</sup> 2-(2-butoxyethoxy)ethanol: 2 mg/m <sup>3</sup> Hydroxyde de sodium:

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques appropriés

##### Contrôles techniques appropriés:

Le niveau de protection et les types de mesures dépendent des conditions de travail. Une ventilation adéquate doit être assurée pour que les limites d'exposition ne soient pas dépassées. Pour plus d'informations, voir la section 7.

#### Équipements de protection individuelle

##### Equipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de protection. Vêtements de protection.

##### Symbol(s) de l'équipement de protection individuelle:



#### Protection des yeux et du visage

#### Protection oculaire:

Lunettes de protection. Ecran facial

#### Protection de la peau

#### Protection de la peau et du corps:

Vêtements imperméables

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Protection des mains:

Gants en caoutchouc nitrile. Temps de passage: > 480 Min, (EN 374). Epaisseur du matériau : 0,35 mm. Se laver les mains après toute manipulation

### Protection respiratoire

#### Protection respiratoire:

Assurer une ventilation d'air appropriée. Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire. En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié

Protection respiratoire			
Appareil	Type de filtre	Condition	Norme
Masque	ABEK		

### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement:

Respecter les réglementations environnementales pertinentes limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol. Protéger l'environnement en appliquant des mesures de contrôle appropriées pour prévenir ou limiter les rejets. Pour plus d'informations, voir les sections 6 et 13.

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Incolore.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Non applicable.
Point de fusion	: 0 °C
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: 100 – 233 °C
Inflammabilité	: Non applicable.
Propriétés explosives	: Non applicable.
Propriétés comburantes	: Non applicable.
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: /.
Température d'auto-inflammation	: 200 °C
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
pH	: 13,6 @ 20°C
pH solution	: /.
Viscosité, cinématique	: 1 mm²/s @ 20°C
Viscosité, dynamique	: 1 mPa·s @ 20°C
Solubilité	: Complètement soluble dans l'eau.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 2332 Pa @ 20°C
Pression de vapeur à 50°C	: Pas disponible
Masse volumique	: 1,034 kg/l @ 20°C
Densité relative	: Pas disponible
Densité relative de vapeur à 20°C	: Pas disponible
Caractéristiques d'une particule	: Non applicable

### 9.2. Autres informations

#### Informations concernant les classes de danger physique

Limites d'explosivité : 0,85 – 24,6 vol %

#### Autres caractéristiques de sécurité

Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1) : 0,3  
Teneur en COV : 0 %

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Stable à température ambiante et dans les conditions normales d'emploi.

#### 10.2. Stabilité chimique

Températures extrêmement élevées ou extrêmement basses.

#### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucun(e).

#### 10.4. Conditions à éviter

Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C.

#### 10.5. Matières incompatibles

Aucun(e).

#### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Pas de produits de décomposition dangereux connus.

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### N.M. 100 Floorcleaner

ETA CLP (voie orale)	2000 mg/kg
ETA CLP (voie cutanée)	2000 mg/kg

#### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

DL50 orale rat	3305 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 2764 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 50 mg/l/4h

#### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

DL50 orale rat	≥ 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	≥ 50 mg/l/4h

#### Alcool gras, C12-14, éthoxylé (68439-50-9)

DL50 orale rat	500 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 nl/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 50 mg/l/4h

#### Imidazolium compounds, 1-[2-(2-carboxyethoxy)ethyl]-1(or 3)- (2-carboxyethyl)-4,5-dihydro-2-norcoco alkyl, hydroxides, disodium salts.

DL50 orale rat	≥ 5000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	≥ 50 mg/l/4h

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

DL50 orale rat	1780 mg/kg
DL50 cutanée lapin	≥ 5000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	10 mg/l/4h

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Provoque de graves brûlures de la peau.  
pH: 13,6 @ 20°C

### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

pH	> 14
----	------

Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Pourrait provoquer des lésions oculaires graves  
pH: 13,6 @ 20°C

### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

pH	> 14
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	: Non classé

### Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) (exposition répétée)	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
------------------------------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Danger par aspiration : Non classé

### N.M. 100 Floorcleaner

Viscosité, cinématique	1 mm²/s @ 20°C
------------------------	----------------

### Alcool gras, C12-14, éthoxylé (68439-50-9)

Viscosité, cinématique	72,917 mm²/s
------------------------	--------------

## 11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - général : Aucune donnée disponible.  
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë) : Non classé  
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique) : Non classé

### 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

CL50 - Poisson [1]	1300 mg/l (96 hr, (Lepomis microlophus))
CE50 - Crustacés [1]	> 100 mg/l (Daphnia)
CEr50 algues	> 100 mg/l

### Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

CL50 - Poisson [1]	35 – 189 mg/l (96 hr)
--------------------	-----------------------

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Hydroxyde de sodium (1310-73-2)	
CE50 - Crustacés [1]	33 – 450 mg/l (48 hr)
Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)	
CL50 - Poisson [1]	121 mg/l
CE50 - Crustacés [1]	625 mg/l (24h)
CE50 96h - Algues [1]	> 100 mg/l

## 12.2. Persistance et dégradabilité

N.M. 100 Floorcleaner	
Persistante et dégradabilité	Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) no 648/2004 relatif aux détergents. Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des Etats Membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

## 2-(2-butoxyéthoxy)éthanol (112-34-5)

Persistante et dégradabilité	Rapidement dégradable
Biodégradation	100 % 28 Jours (OECD 302 B)

## Hydroxyde de sodium (1310-73-2)

Persistante et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

## Alcool gras, C12-14, éthoxylé (68439-50-9)

Persistante et dégradabilité	Rapidement dégradable
------------------------------	-----------------------

## Imidazolium compounds, 1-[2-(2-carboxyethoxy)ethyl]-1(or 3)- (2-carboxyethyl)-4,5-dihydro-2-norcoco alkyl, hydroxides, disodium salts.

Persistante et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

## Ethylenediaminetétraacétate de tétrasodium (64-02-8)

Persistante et dégradabilité	Non rapidement dégradable
------------------------------	---------------------------

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

N.M. 100 Floorcleaner	
Potentiel de bioaccumulation	Aucune donnée disponible.

## 12.4. Mobilité dans le sol

N.M. 100 Floorcleaner	
Mobilité dans le sol	WGK 1

## 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

## 12.7. Autres effets néfastes

Indications complémentaires : Aucune donnée disponible

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Réglementation régionale sur les déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Au cas où le produit non dilué serait évacué accidentellement, le neutraliser jusqu'au pH 7.

### RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR

#### 14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

Non réglementé pour le transport

#### 14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: liquide alcalin caustique, n.s.a.
-------------------------------------------	-------------------------------------

#### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport

##### ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR)

: 8

Étiquettes de danger (ADR)

: 8



8

#### 14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR)	: II
--------------------------	------

#### 14.5. Dangers pour l'environnement

Autres informations	: Pas d'informations supplémentaires disponibles
---------------------	--------------------------------------------------

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

##### Transport par voie terrestre

Numéro d'identification du danger (code Kemler)

: 80

Panneaux oranges

:



80

1719

Code de restriction en tunnels (ADR)	: E
--------------------------------------	-----

#### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

### RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### Réglementations UE

###### Annexe XVII de REACH (Liste de restriction)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'Annexe XVII de REACH (Conditions de restriction)

###### Annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans l'annexe XIV de REACH (Liste d'autorisation)

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

### Liste candidate REACH (SVHC)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des substances candidates de REACH

### Règlement PIC (UE 649/2012, consentement préalable en connaissance de cause)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste PIC (Règlement UE 649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux)

### Règlement POP (UE 2019/1021, polluants organiques persistants)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des POP (règlement UE 2019/1021 sur les polluants organiques persistants)

### Règlement sur l'appauprissement de la couche d'ozone (UE 1005/2009)

Ne contient aucune substance répertoriée sur la liste d'appauprissement de la couche d'ozone (Règlement UE 1005/2009 sur les substances qui appauvrisent la couche d'ozone)

### Règlement sur les biens à double usage (428/2009)

Ne contient aucune substance soumise au RÈGLEMENT (CE) N° 428/2009 DU CONSEIL du 5 mai 2009 instituant un régime communautaire de contrôle des exportations, des transferts, du courtage et du transit de biens à double usage

### Directive COV (2004/42/CE, composés organiques volatils)

Teneur en COV : 0 %

### Règlement sur les précurseurs d'explosifs (UE 2019/1148)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs d'explosifs (Règlement UE 2019/1148 relatif à la commercialisation et à l'utilisation des précurseurs d'explosifs)

### Règlement sur les précurseurs de drogues (CE 273/2004)

Ne contient pas de substance(s) listée(s) dans la liste des précurseurs de drogues (Règlement CE 273/2004 relatif à la fabrication et à la mise sur le marché de certaines substances utilisées pour la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes)

## 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement		
Rubrique	Élément modifié	Remarques
3.2		
16		

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 4 (par inhalation)	Toxicité aiguë (par Inhalation), catégorie 4
Acute Tox. 4 (par voie orale)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
EUH208	Contient DISODIUM COCOAMPHODIPROPIONATE. Peut produire une réaction allergique.
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
H290	Peut être corrosif pour les métaux.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.

# N.M. 100 Floorcleaner

## Fiche de Données de Sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) modifié par le règlement (UE) 2020/878

Texte intégral des phrases H et EUH:	
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
Met. Corr. 1	Corrosif pour les métaux, catégorie 1
Skin Corr. 1A	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1A
Skin Corr. 1B	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1B
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1	Sensibilisation cutanée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles – Exposition répétée, catégorie 2

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.